

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Sables La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Montlauzun, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancharine, Quélige, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillers, Césarches, Criviers, Chrey, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-sous-Bley, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Vière, Grésy-sur-Aix, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giettaz, Martignod, Mercury, Montalieu, Monthiaré, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancharrie, Quesse, Rozaque, Saint-Hilaire-sur-Vière, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Vière, Saint-Vital, Thénod, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Foncier – Tournon - Régularisation d'entreprises à inclure dans le domaine public de la Commune de Tournon - Rue du bois de l'île

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est propriétaire d'entreprises foncières constituant la voirie de la ZAE Carrefour des Vallées dans la commune de Tournon, dite « rue du bois de l'île ».

Pour permettre leur intégration dans le domaine public routier communal et voir s'appliquer l'autorité de police du Maire en la matière, il est envisagé de céder les entreprises existantes à la Commune de Tournon à l'euro symbolique.

Les informations cadastrales des parcelles à régulariser sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
B	1110	LES CULATTES	00ha07a39ca
B	1486	LES GRANDS MARAIS	00ha05a07ca
B	1488	LES GRANDS MARAIS	00ha10a66ca
B	1494	LES GRANDS MARAIS	00ha07a66ca
B	1497	LES GRANDS MARAIS	00ha13a69ca
B	1569	LES GRANDS MARAIS	00ha00a08ca
B	1575	LES GRANDS MARAIS	00ha00a16ca
B	1577	LES GRANDS MARAIS	00ha05a13ca
B	1580	LES GRANDS MARAIS	00ha03a76ca
B	1585	LES GRANDS MARAIS	00ha05a77ca
B	1586	LES GRANDS MARAIS	00ha01a60ca
B	1588	LES GRANDS MARAIS	00ha03a57ca
B	1905	LES GRANDS MARAIS	00ha04a80ca
B	1906	BOIS DE L'ILE	00ha01a50ca
B	1909	BOIS DE L'ILE	00ha05a11ca
B	1919	AU GRAND BASSIN	00ha00a04ca
B	1926	AU GRAND BASSIN	00ha00a33ca
B	1937	AU GRAND BASSIN	00ha00a50ca
B	1939	BOIS DE L'ILE	00ha00a46ca
B	1944	LES ILETTES	00ha00a21ca
B	1972	BOIS DE L'ILE	00ha02a60ca
B	1973	BOIS DE L'ILE	00ha03a34ca
B	1982	LA PALVINE	00ha00a93ca
B	1987	839 RUE DU BOIS DE L'ILE	00ha00a52ca
B	2041	LA PALVINE	00ha01a60ca
B	2042	LA PALVINE	00ha00a28ca
B	2073	LA PALVINE	00ha01a34ca
B	2079	BOIS DE L'ILE	00ha02a01ca
B	2091	LA PALVINE	00ha02a41ca
B	2118	BOIS DE L'ILE	00ha10a47ca
B	2120	BOIS DE L'ILE	00ha11a62ca
B	2126	BOIS DE L'ILE	00ha00a81ca
B	2148	LES GRANDS MARAIS	00ha00a06ca

B	2150	LES GRANDS MARAIS	00ha01a59ca
B	2152	LES GRANDS MARAIS	00ha00a41ca
B	2153	LA PALVINE	00ha01a98ca
B	2155	LA PALVINE	00ha00a73ca
B	2158	BOIS DE L'ILE	00ha15a52ca
B	2160	BOIS DE L'ILE	00ha01a95ca
B	2163	LES CULATTES	00ha01a18ca
B	2167	1005 RUE DU BOIS DE L'ILE	00ha30a80ca
B	2169	BOIS DE L'ILE	00ha00a10ca
B	2170	LES GRANDS MARAIS	00ha05a55ca
B	2173	LES GRANDS MARAIS	00ha01a81ca
B	2175	LES GRANDS MARAIS	00ha00a38ca

Cet accord sera authentifié par un acte administratif aux frais de la Commune de Tournon.

Toutefois pour les besoins de la publicité foncière, la valeur est parcelles cédées est fixée à 35 €/m². Le prix de cession a été fixé inférieurement à la valeur des biens compte tenu des charges financières importantes d'entretien de la voirie et des améliorations futures que pourra lui apporter la Commune acquéreuse en la matière, revêtant ainsi un intérêt général suffisant.

Le service des évaluations domaniales a été saisi à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la cession des parcelles précitées à l'euro symbolique au profit de la Commune de TOURNON ;
- confirme que cet accord sera régularisé par un acte administratif aux frais de la Commune ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

